

Avril  
2016

**Loi "Travail" : RETRAIT !!**  
**Rejoignons massivement**  
**les mobilisations**

28 avril  
2016

**TOUS  
directement  
concernés**

## Au Crédit Agricole quelles conséquences ?

### 0 / Des congés non garantis

(sabbatique, catastrophe naturelle, maladie handicap d'un proche)

1 / **Forfait jour étendu** = fin de rémunération des heures sup.

2 / **Heures supplémentaires** : l'employeur pourrait les compter au bout de 3 ans et les payer, peut-être ... mais avec une majoration 5 fois moindre !

3/ **Congés** : l'employeur pourrait au dernier moment vous les refuser pour raison de service

4/ **Temps partiel** : l'employeur pourrait modifier le rythme de vos journées non travaillées 3 jours avant le changement imposé

5/ **Convention Collective** : par simple accord d'entreprise, elle pourrait ne plus être appliquée (baisse des salaires, baisse ou fin des AJC...). Mais peut-être avez-vous pleinement confiance ? Jamais les syndicats représentatifs ne signeraient une chose pareille ! En êtes vous certain ? Parmi les 6 organisations représentatives au CA, 3 ont des centrales qui plébiscitent ou ne contestent pas cette loi, 2 ne répondent pas toujours aux appels de leur « centrale » et privilégient le travail à la mobilisation (il est vrai que l'une d'elle revendiquent sa liberté mais attention les libertés syndicales sont aussi en danger !!).

**L'heure n'est pas aux querelles de chapelle, le sujet est très grave : chacun doit individuellement se poser la question de son acceptation face à de tels changements. La dure réalité de terrain, celle des salariés au travail, doit faire progresser le paysage syndical !!**

6 / **Licenciements** : PSE facilité et vidé de contreparties, licenciements autorisés en cas de transfert d'entreprise (autrement dit réorg, fusions etc ...) ou lors du refus par le salarié de modification de son contrat de travail (poste, site de rattachement, salaire, temps de travail).

**L'avenir serait très incertain au regard du PMT annoncé ...**

7 / **Licenciements suite à une maladie ou accident** : baisse des indemnités versées.

Peut-être pensez-vous que ce cas ne vous concerne pas, pourtant maladie et accident font partie de nos vies et sur-sollicitation, manque de reconnaissance, promesses non tenues, expression blessante de certains managers intensifie le risque ...

**Des solutions, il y en a!**

**Dans un premier temps, la CGT et 5 autres organisations vous appellent à faire barrage à cette loi qui déstabiliserait notre vie.**

**Puis la CGT vous invite à établir ensemble un code du travail progressiste digne du 21ème siècle.**

## Au Crédit Agricole quelles conséquences ? (suite)

7 / Licenciements suite à une maladie ou accident : baisse des indemnités versées. Le nombre de burn out s'accroît.

Perdre la santé au point de perdre son travail est déjà inadmissible !

Il faudrait en plus accepter demain que cela ne coûte rien ou presque aux entreprises. **NON NOUS NE SOMMES PAS DU BETAIL !!**

### 8 / Astreintes et interventions :

Le déploiement du multicanal modifiera considérablement les métiers du conseil avec une offre au client de contacts téléphoniques aux horaires étendus et élargie au chat en ligne et au conseil en vis-à-vis web. Les notions d'astreintes et interventions pourraient ainsi envahir nos soirées et week-end « grâce » aux technologies nomades (téléphone portable, ordi portable, tablette...) qui se glissent insidieusement dans nos logis pour y installer le TRAVAIL en permanence (l'expérimentation dans ce domaine est largement déjà répandue chez les cadres) !!

Avec cette loi :

- Seul le temps d'intervention compte : c'est la fin de l'indemnisation du temps passé chez soi « à attendre le contact ». Une astreinte sans intervention ne serait plus une astreinte mais du repos.
- Intervention : le salarié ne disposerait plus du minimum légal de 11h de repos continu après sa dernière intervention mais devrait accepter de voir sa vie privée envahie par des interventions professionnelles imprévisibles !

**CORVEABLE A MERCI ? NON MERCI !!**

**TOUS  
directement  
concernés**

**28 avril  
2016**



**Le 28 AVRIL 2016 Mobilisons-Nous**  
Rejoignons les manifestations jusqu'au RETRAIT de la loi PATRON  
Inscrivons MAI 2016 dans une nouvelle ère de  
CONQUETES SOCIALES pour tous les Travailleurs



**Ne restez pas isolé-e Rejoignez LA CGT, syndicat de lutte, de masse et de classe dans l'action pour le seul intérêt des salariés avec et sans emploi et pour une société nouvelle de justice sociale !!**